

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 SEPTEMBRE 2020

RELEVÉ DE DECISIONS

L'an 2020 et 11 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale sise 19, Le Boulevard, et non en son lieu habituel de séance, la Mairie, pour des raisons sanitaires liées à la pandémie, sous la présidence de MILLERIOUX Chantal, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux et à l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.

Présents : Mme MILLERIOUX Chantal, Maire, Mme CHARRUYER Muriel. CHÊNE Cédric, Mme COËNT Marie-Claude, M. MIGEON Dany, M. MITTEAU Sébastien, Mme PELVILLAIN Nadine, M. RAIMBAULT Jean-Paul, M. SOBOUL Jean-Pierre, Mme TYRREL Julie

Absente : Madame CAURO Morgane

Monsieur MITTEAU Sébastien a été désigné secrétaire.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 10
- Procuration : 0
- Votants : 10

Date de la convocation : 7 septembre 2020

Date d'affichage : 7 septembre 2020

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

1) DEVIS POUR CURAGE DE LA MARE AUX TESTARDS ET GESTION DE GRAVATS DE VOIRIE

Il est exposé que pour la 2^e année consécutive la mare des « Testards » est totalement asséchée en fin d'été et qu'il convient de réaliser un nettoyage avant la remise en eau au moment des pluies. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise M. GALLIOT pour un montant de 2 580€ TTC. Le curage sera réalisé début automne en tenant compte des recommandations formulées par la Direction Départementale des Territoires du Cher et l'Association Nature 18.

Il est exposé que les gravats de voirie déposés lors des travaux d'aménagement du centre-bourg en 2016 sur un espace communal pour être répandus sur des chemins à la demande d'agriculteurs, n'ont pas été utilisés à ce jour, que leur emploi nécessite un tri mécanique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise M.GALLIOT d'un montant de 600 € TTC pour trier les gravats qui seront ensuite mis à disposition des agriculteurs intéressés.

2) DEVIS POUR ACQUISITION MATERIEL SCOLAIRE SPECIFIQUE P.M.R

Considérant la demande faite auprès de la commune et la nécessité d'acquérir un matériel spécifique : pupitre et chaise adaptés au handicap d'une élève de C.P. suivie par une ergothérapeute, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis d'un montant de 2 206,68 € TTC pour l'achat de ce matériel auprès de la société DUPUY (fabricant).

3) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Pour financer l'achat d'un matériel spécifique pour l'école le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de la Décision Modificative suivante en investissement :

Compte 21578 : - 2300€

Compte 2184 : + 2300€

4) SUBVENTION AU CCAS POUR COLIS DES AINES

Le CCAS qui s'est réuni le 4 septembre 2020 a décidé de ne pas organiser cette année, compte tenu de la crise sanitaire, le repas pour les aînés de la commune et de le remplacer par un colis gourmand qui sera remis à chaque bénéficiaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser au CCAS une subvention de 800 € pour financer l'achat des colis gourmands sur la base de 30 à 35€ par colis. Le comité des fêtes, traditionnel partenaire, a fait savoir qu'il participera à hauteur de 15€ par colis. Les membres du CCAS élaboreront la composition du colis. Les membres du CCAS et du Comité des Fêtes se réuniront pour finaliser le projet avec une distribution prévue fin octobre.

5) POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Le point est fait sur les dossiers en cours :

- Achat de matériel signalétique : barrières et panneaux pour un montant de 1 362,74 € TTC auprès de la société LACROIX
- Achat d'un ordinateur équipé pour la mise à disposition du public en mairie pour un montant de 1 988,40 € TTC auprès de la société ID BERRY
- Le CIT (Cher Ingénierie Territoire) a été sollicité pour étudier le projet de sécurisation des abords de l'école élaboré par la commission des affaires scolaires (panneaux sortie école lumineux 3 « sucettes » de couleur pour marquer l'entrée de l'école, panneaux peints au sol, délimitation de stationnement minute pour les parents d'élèves). Il a par ailleurs été demandé au CIT, venu sur site, d'étudier la proposition de sécuriser la RD 89 en agglomération où les véhicules roulent à très grande vitesse sans souci de la réglementation. La mission du CIT consistera à vérifier les possibilités réglementaires, faire un plan avec montant prévisionnel de travaux. Il sera établi 2 dossiers pour deux missions différentes.
- Le Conseil Municipal est informé que le service du SDE sollicité pour le projet, dans le cadre de la réduction des coûts d'énergie et de la lutte contre la pollution lumineuse, de moderniser le dispositif d'éclairage public en remplaçant dans les hameaux les lampes fluo et sodium par des LED a lancé l'étude auprès de sa société prestataire.
- En application de la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet fixant à 22H l'extinction de l'Eclairage Public, à la demande des élus et après consultation des habitants, le Conseil Municipal décide de la date du 1^{er} octobre pour rendre effective cette disposition, l'arrêté sera transmis au SDE pour exécution par l'entreprise prestataire. Madame Pelvillain, Conseillère Municipale réalisera le flyer destiné aux habitants concernés pour distribution par les élus dans les hameaux des Farges, Boucar et Les Testards.
- Le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 10-07-2020, de remplacer quatre paires de volets sur l'immeuble logement-mairie en rez-de-chaussée. Le devis présenté par l'entreprise S. Migeon consultée est présenté. Le Conseil Municipal décide de consulter 3 autres entreprises : Menuiseries SCOP (Verdigny) GAMET (Henrichemont) auto-entreprise Ch.VASLIN (Le Noyer).

- Le point est fait sur le dossier de l'immeuble sis 2 Allée du Presbytère en centre-bourg pour lequel un arrêté de péril imminent a été pris en juillet 2017 sans effet à ce jour. Les démarches entreprises depuis 2012 sont rappelées : appels téléphoniques, courriers auprès des « héritiers » ou « ayant droit » potentiels sans retour, saisie du Tribunal Administratif pour expertise, arrêté de péril imminent sans effet. Les mesures urgentes notifiées dans l'arrêté de péril n'ont pas été exécutées. Vu la situation, la commune a fait réaliser, par l'agent communal, un nettoyage du jardin pour éviter la prolifération de nuisibles et le risque d'incendie . Il convient également de fixer plus solidement et de façon pérenne les volets et portes du rez-de-chaussée pour empêcher toute intrusion et garantir la sécurité. La pose de panneaux « danger, chute de pierres est évoquée également. La commission Bâtiments se rendra sur les lieux mardi 15 septembre 18H pour procéder à ce travail. Il ressort de l'échange en Conseil Municipal qu'à défaut de toute action des « ayant droit » pour faire cesser le péril, une procédure d'abandon manifeste de bien avec expropriation pourrait être engagée dans le cas où la commune se porte acquéreur avec un projet d'aménagement de cet espace situé en centre bourg. L'organisme « Etablissement Public Foncier Local » auquel la Communauté de Communes Pays Fort, Sancerrois, val de Loire a adhéré à la fin de l'année 2019 pourrait être consulté pour une mission de conseil concernant ce dossier préoccupant et très complexe.
- Communication faite d'un courrier adressé aux propriétaires de l'immeuble sis 6 place Edgard Hubert concernant l'état préoccupant de leur bâtiment.

6) INFORMATION SUR LE PLUI ET PLAN PAYSAGE

Le point est fait sur l'avancement de la procédure PLUI avec communication aux membres du conseil Municipal de « la lettre d'info de l'aménagement » réalisée par la Communauté de Communes Pays Fort, Sancerrois, val de Loire » en juin 2020. Les étapes de la réalisation du PLUI – concertation avec la population et collaboration avec les communes tout au long de la procédure - sont précisées. Un registre de concertation à disposition du public est ouvert en mairie. Publicité sera faite par point presse et sur le site internet de la commune.

7) PLANNING REUNIONS COMMISSIONS

- Proposition est faite aux élus et à la commission Animation de travailler sur l'aménagement de l'espace public souhaité dans les hameaux (boîte à livres, panneau d'affichage, banc ...)
- La commission voirie se réunira courant octobre un samedi selon disponibilité des élus. pour travailler au projet de numérotation dans les hameaux.
- Réunion de la commission Bâtiments 15 septembre 2020 – ordre du jour : sécurisation de l'immeuble sis 2 Allée du Presbytère
- Prévoir une réunion de la Commission urbanisme (date à déterminer) pour étudier le fleurissement de l'été 2021 et son évolution compte tenu des sécheresses répétées.

8) DIVERS

- Suite donnée à la demande d'un habitant du hameau des Farges, transporteur avec véhicule grand gabarit, concernant un élagage à réaliser à différents endroits de la VC4 - liste des parcelles et des propriétaires concernés (une dizaine) établie, lettre à adresser à chaque propriétaire rappelant la réglementation et la responsabilité de chacun. Un courrier sera également adressé au transporteur quant à l'avancement du dossier.
- Madame Tyrrel, Adjointe en charge des Affaires scolaires, fait savoir que l'institutrice demande un vidéo-projecteur. Mme Tyrrel précise que ce matériel pourrait également être utilisé lors de réunions du conseil municipal ou autres.
- Madame Millérioux, Maire, indique que la procédure n'a pas avancé concernant le litige sur le CR Les Farges, la Commune n'a toujours pas été contactée par le géomètre saisi par l'habitante concernée par le bornage contradictoire à frais partagés.